



## Étudiant sans papiers

-----  
Par Belle

Bonjour marque de politesse

En 2018 je suis entré en France, j'avais déjà 16 ans, depuis un autre pays européen donc je n'ai pas un tampon dans le passeport;

J'ai fini le lycée en France et je suis en L2 dans une université parisienne;

J'habite avec mon frère qui est citoyen européen; il travaille légalement mais nous habitons chez mes parents qui louent une maison - ils n'ont pas des papiers.

Qu'est-ce que je peux faire pour obtenir les papiers? Je suis prête à consulter un avocat si besoin, l'argent n'est pas un problème.

Que du sérieux s'il vous plaît, pas des insultes.

Soyons humains. en respectant les règles du forum sur les formules de politesse

MERCI

-----  
Par isernon

bonjour,

vous devez vous adresser à votre préfecture pour obtenir un titre de séjour mais il est probable qu'elle vous demandera de retourner dans votre pays pour obtenir un visa pour la France.

vous pouvez vous faire aider par un avocat ou une association d'aide aux étrangers.

salutations